

**LE DÉPISTAGE
DU CANCER
DU COL DE L'UTÉRUS,
À PARTIR DE 25 ANS,
UN TEST TOUS LES
3 ANS**

UN TEST DE DÉPISTAGE TOUS LES 3 ANS

Le test de dépistage du cancer du col de l'utérus repose sur l'analyse de cellules (examen cytologique) prélevées au niveau du col de l'utérus (prélèvement cervico-utérin / frottis). Il permet de repérer le plus tôt possible d'éventuelles lésions précancéreuses au niveau du col de l'utérus, de les surveiller ou les soigner et, ainsi, de prévenir l'apparition d'un cancer.

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès :

- d'un gynécologue ;
- d'un médecin généraliste ;
- d'une sage-femme (pendant mais aussi en dehors du suivi de grossesse) ;
- d'un centre de santé, un centre mutualiste, un centre de planification et d'éducation familiale ou un hôpital ;
- de certains laboratoires de biologie médicale.

Un examen remboursé ou pris en charge à 100 % sans avance de frais dans certains cas.

PARLEZ-EN AVEC UN MÉDECIN OU UNE SAGE-FEMME

Pour en savoir plus,
rendez-vous sur

e-cancer.fr

